

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

# CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
3 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Nathalie CHARTIER, Audrey COLNAT-RATTIER, Sylvain DEMULDER, Bernard DRUGE, Marc GIROUD, Alain VAILLANT.

Absents : François-Xavier AMMANN (pouvoir à Sylvain DEMULDER), Magali BERGE, Michelle DAUVERGNE, Denis DIAMORO, Véronique GIRAUD (pouvoir à Audrey COLNAT-RATTIER), Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Emmanuelle AGUILAY), Francine WLODARCZYK (pouvoir à Bernard DRUGE).

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 8, VOTANTS : 12

Emmanuelle AGUILAY est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil approuve le PV de la séance du 2 décembre 2024.

## Orientations budgétaires 2025

Le maire présente au Conseil les orientations budgétaires.

Le bilan financier de l'année 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 80 000 € ; cet excédent sera affecté aux investissements.

Les dépenses de fonctionnement en 2025 seront reconduites à l'identique, avec quelques ajustements, notamment :

- augmentation des dépenses liées au changement de prestataire de cantine (Sagere), soit 4 000 € ;
- diminution des dépenses de personnel au secrétariat de mairie, soit 17 000 € ;
- diminution des intérêts des emprunts liés à la baisse du taux du livret A, soit 5 000 € ;
- augmentation des honoraires d'avocat du fait de l'augmentation des contentieux, soit 8 000 € ;
- diminution des dépenses téléphoniques du fait du passage au numérique, soit 4 000 €.

Les recettes de fonctionnement seront légèrement supérieures du fait de l'ajustement par l'État des bases des impôts locaux en rapport avec l'inflation, soit 5 000 €.

Il n'est pas envisagé de modification des taux communaux de la fiscalité locale

Les principaux investissements devraient notamment porter sur les bâtiments scolaires, les équipements sportifs près des tennis, le passage à la téléphonie numérique, les études techniques du programme de réhabilitation de l'église, la finalisation du projet de travaux rue du Sausseron et la passation du contrat rural.

## Restauration de l'église

Pour engager les importants travaux de restauration de l'église, il est nécessaire de compléter l'étude architecturale et technique. Cette étude permettra, en outre, à la Direction régionale des affaires culturelles de délivrer l'autorisation de réaliser l'opération, ce qui est le prérequis à la mobilisation des subventions de l'État, de la Région et du Département.

Une somme de 12 000 sera inscrite au budget 2025.

## Vente de terrain

DÉLIBÉRATION 2025-44 (urbanisme)

Monsieur le Maire indique au Conseil que Frédéric PONTFORT, agriculteur, propose d'acheter à la Commune les petites parcelles

qu'il loue actuellement pour son exploitation dans le cadre d'un bail agricole.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de vendre à Frédéric PONTFORT, agriculteur exploitant, les parcelles Y7, Y255, Y57, W47 d'une surface totale de 165,120 ares pour la somme de 6 000 €.

AUTORISE le maire à accomplir les démarches en vue de la vente des dites parcelles.

## Tas de fumier du Haras de la Chevée

Le maire rappelle la situation. Un tas de fumier provenant du haras de la Chevée est stocké sur le bord d'un champ près du Bois du Milieu. Le purin coule de ce tas vers le village par le chemin qui est défoncé par les tracteurs amenant le purin. Les ornières guident l'eau vers les habitations de la rue de Marines (au lieu de la mare voisine). Ce chemin est devenu impraticable pour les autres usages (ex : randonnées). Le maintien du tas au même endroit entraîne une pollution de la nappe d'eau souterraine. Les riverains se plaignent, en outre, des mouches.

Le maire a engagé une concertation avec la gestionnaire du haras et l'agriculteur concerné dans le but de supprimer toute nuisance pour le village et de préserver le chemin. Une solution durable devra être définie. Un point est prévu dans trois mois.

## Projet d'Éco-Hôtel

Le projet d'éco-hôtel sur l'ancien centre de loisirs situé sur les trois communes de Menouville, Labbeville et Vallangoujard entre en phase de concertation publique.

La réunion publique du 30 janvier a confirmé l'intérêt du projet et précisé l'avancement des nombreuses études réalisées en lien avec les services de l'État (Autorité environnementale, Architecte des bâtiments de France, Police de l'eau...)

Trois points ont particulièrement été abordés.

- La circulation des véhicules se fera principalement par la rue du Moulin, le stationnement étant prévu sur le terrain de l'ancien camping municipal récemment acquis par les porteurs du projet.
- La méthode d'assainissement reste à définir : soit une station autonome implantée sur le terrain, soit un raccordement au réseau collectif de la rue du Moulin.
- Les inévitables nuisances du chantier feront l'objet d'une attention particulière.

Plus généralement, il a été souligné que l'espace sur lequel est prévu l'éco-hôtel est soumis à de fortes contraintes environnementales dont le respect fait et fera l'objet d'une très grande vigilance de la part des services de l'État.

Un large échange au sein du Conseil souligne l'attention particulière qu'il conviendra de porter pour limiter les nuisances rue du Moulin et considérer qu'un réaménagement de l'ensemble de cette rue sera bienvenu à l'issue des travaux de l'éco-hôtel.

## Questions diverses

### École

- Une étude de la qualité de l'air va être réalisée
- Stationnements aux abords : la gendarmerie est sollicitée

### Arbres menaçants

- Des élagages sont prévus rue de Pontoise et dans le marais

La Secrétaire de séance  
Emmanuelle AGUILAY

Le Maire  
Marc GIROUD

